

## Conseil de Formation du 28 juin 2019

### Déclaration préalable du SNUDI- FO 33



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de Formation,

Après la colère continue et manifeste des collègues contre la loi Blanquer, nous avons obtenu quelques maigres modifications des articles ce 13 juin. Ce n'est pas suffisant et pour ce qui nous concerne aujourd'hui, à savoir les formations initiales et continues, la rentrée s'annonce d'ores et déjà inquiétante.

Le contexte actuel de formation des stagiaires, dont nous avons explicité les difficultés au dernier conseil, ainsi que les modalités et contenus des animations pédagogiques, ne répondent pas aux besoins des collègues.

#### **Formation initiale :**

Les PES rencontrés nous manifestent tous leur joie en cette fin d'année. Joie qu'elle soit terminée. Vous l'aurez bien compris, leur année a été très stressante et éprouvante.

Hormis les points que nous avons signalés au dernier conseil, le SNUDI FO constate que trop de stagiaires se retrouvent encore en difficulté quant à leur titularisation, soit parce que leur stage en classe a été jugé insuffisant, soit parce qu'ils n'ont pas validé leur M2.

Même si vous nous avez assuré que le PIFIR est un outil de suivi et de renforcement plutôt bienveillant, nous vous assurons que les collègues ne le vivent pas comme tel sur le terrain. Ils admettent qu'ils ont trouvé un intérêt dans certains échanges avec les professionnels rencontrés, mais beaucoup n'en ont pas retiré de bénéfices notables pour leur tenue de classe. Le rapport bénéfice/ stress n'est donc pas satisfaisant.

Les modalités de mise en place de ces suivis ne sont donc pas en corrélation avec vos attentes et celles des stagiaires.

Par ailleurs, nous sommes inquiets pour les futurs stagiaires. Nous continuons à combattre le projet de réforme en cours. Avec un concours qui arrive en fin de M2, sous couvert d'une approche plus professionnalisante, les étudiants seront placés devant des élèves avec une rémunération moindre que celle d'un fonctionnaire stagiaire actuel. Là encore c'est la contrainte budgétaire qui prévaut !

Pour le SNUDI-FO, la Loi Blanquer est, de plus, un appauvrissement disciplinaire et un formatage pédagogique des futurs professeurs à travers les INSP. Notre Ministre annonce reprendre la main sur la formation des enseignants avec des directeurs d'INSP directement nommés, un recentrage des savoirs enseignés...Nous en avons déjà exposé les grandes lignes au dernier Conseil, et ces lignes n'ont pas été modifiés le 13/06.

Nous continuons de revendiquer :

- Une réelle bienveillance englobant le respect du stagiaire et la prise en compte de la complexité du métier.
- Une formation professionnelle sur au moins deux années, qui prépare et délivre des "outils" pour les huit niveaux de l'école primaire.
- Une formation initiale complète et de qualité incluant des stages avec un statut de véritable fonctionnaire stagiaire
- Une formation initiale en présentiel et l'abandon de la formation à distance

### Animations pédagogiques :

C'est là le gros point noir de ce qui se profile.

Le Comité Technique Ministériel a une seconde fois, le 20 juin, examiné le projet de décret imposant la formation continue pendant les congés scolaires, dans la limite de 5 journées par an.

Malgré un vote unanime de tous les syndicats contre ce texte, c'est encore un passage en force qui va se faire. Le décret précise qu'une « allocation de formation est attribuée aux personnels, qui bénéficient, lors des vacances de classe, (...) d'actions de formation ». Cela ne suffira évidemment pas à combler le coût en déplacements depuis le domicile (souvent éloigné du lieu de formation), les frais de garde d'enfant qui s'ajouteront, l'ajout au travail que nous effectuons déjà pour nos classes pendant les congés scolaires.

Sans parler du flou entourant ce décret : ces actions de formation seront-elles comprises dans nos 108h d'Obligation Règlementaire de Service? Quelles en seront les modalités? (un jour par-ci? ou un « stage » de 5 jours? basées sur le volontariat?..)

Bref, encore une fois les enseignants sont les exécutants de réformes successives. Celle-ci n'est qu'un des reflets dans notre profession de la loi de la Réforme de la Fonction Publique.

D'ailleurs nous vous exposons notre opinion, lors de la dernière séance, concernant les 18h d'animations. Pas de choix, parcours obligatoire sur le thème « Lire, écrire, compter ». Pour le SNUDI-FO c'est une volonté de formatage des enseignants. La circulaire de rentrée montre que l'année qui arrive prend le même chemin.

Cela ne correspond pas aux attentes des collègues. Et la réforme à venir ne paraît pas ouvrir les plans de formation à des thèmes divers et variés, plus proches des besoins des secteurs, et des besoins des collègues !

Nous tenons à souligner que nous avons eu encore des retours négatifs concernant ces animations?

-la concomitance d'animations départementales et modulaires complémentaires a contraint des collègues volontaires à renoncer à la modulaire.

-des changements d'horaires envoyés la veille pour le lendemain.

-des collègues ont été convoqués pour assister à une animation, à 400 dans un amphithéâtre, et dont l'animation s'est résumée à regarder une vidéo... Certains avaient parcouru de nombreux kilomètres... On ne peut que comprendre leur colère.

-pour une autre animation les collègues se sont présentés un mercredi après midi à l'ESPE pour une formation MAT (pour laquelle ils ont été sollicités individuellement) et rien n'était prévu... Cela s'est passé le 13 février à 14h pour une trentaine d'entre eux...

En ce qui concerne la formation continue, nous continuons de revendiquer

- un Plan de Formation clair et détaillant les dates, horaires, lieux, et organisation en distanciel/présentiel. Bien à l'avance, dès le début de l'année scolaire. Les collègues en ont besoin pour s'organiser dans leur vie professionnelle et personnelle. Cela vous a d'ailleurs été également formulé de façon transversale concernant le droit d'assister à des Réunions d'Information Syndicale...
- que la formation soit maintenue dans le cadre réglementaire en vigueur, c'est à dire sur le temps de travail, sur 36 semaines
- que les formations soient choisies par les collègues, dans un catalogue de formations, et ne se résument pas à la mise en oeuvre de réformes politiques

Le bilan de l'année s'avère donc grandement améliorable. Mais les règles vont encore changer très prochainement.. Nous sommes toujours dans une situation où nous appliquons des réformes successives, politiques, et finalement à court terme...

Ce que nous dénonçons ici en Conseil de Formation n'est qu'un des reflets de ce qu'engendre la loi de Transformation de la Fonction Publique. Nous continuons de la refuser.

